

**Extrait du Registre
Du Comité des AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 25 MARS 2024
N° 2024022**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes

Date de la 1 ^{ère} convocation :	19/03/2024
Membres en exercice :	32
Présents :	17+2pouvoirs
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet :2024022 Modification de la
liste des emplois**

Titulaires présents : DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric « La sentinelle », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : FROMONT Denis « Artres »,

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », HEBERT Christelle « La sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing » procuration à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérenaing », POTIER Sylvia « Raismes » pouvoir donné à TRIFI Patrick, PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

VU, le code général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée, la précédente délibération modifiant la liste des emplois du Comité des âges en date du 14/12/2023.

Madame la Présidente EXPLIQUE à l'assemblée qu'il y a lieu de créer et de supprimer des postes sur la liste des emplois du Comité des âges comme ci-dessous :

		14/12/2023		25/03/2024			
GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES	"+" ou "-"	NOMBRE DE POSTES	POSTES POURVUS TITULAIRES	POSTES POURVUS NON TITULAIRES	POSTES NON POURVUS
FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
Attaché territorial principal	35H	1		1	1	0	0
Attaché territorial	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	35H	3		3	2	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur	35H	3	+1	4	0	0	4
Adjoint administratif principal 1ère classe	35H	6		6	6	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	35H	4		4	3	0	1
Adjoint administratif	35H	5		5	4	0	1
TOTAL		26		27	20	0	7
FILIÈRE TECHNIQUE							
Agent de maîtrise territorial	35H	2		2	1	0	1
Technicien territorial	35H	1		1	1	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	35H	1		1	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	35H	3		3	1	0	2
Adjoint technique	35H	11	+7	14	8	5	1
TOTAL		18		21	12	5	4
FILIÈRE ANIMATION							
Animateur territorial principal de 2ème classe	35H	1		1	1	0	0
Adjoint d'animation	35H	2		2	2	0	0
Adjoint d'animation	31,5H	1		1	0	0	1
TOTAL		3		4	3	0	1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE							
Médecin territorial	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial hors classe	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial classe normal	27H	1		1	0	0	1

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE						
Cadre territorial de santé classe supérieure	35H	1	1	1	0	0
Cadre territorial de santé paramédicaux	35H	1	1	1	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	35H	2	2	2	0	0
Infirmière en soins généraux	35H	8	8	5	3	0
Pédicures- podologues, ergo, ortho..	35H	3	3	0	1	2
Masseurs kinésit, psychomotriciens	35H	3	3	2	0	1
Masseurs kinésit, psychomotriciens	17.5H	1	1	0	1	0
Aide-soignant classe supérieure	35H	22	22	20	0	2
Aide-soignant classe supérieure	24,5H	1	1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	21H	1	1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	17,5H	1	1	1	0	0
Aide-soignant classe normale	35H	18	18	11	2	5
Aide-soignant classe normale	28H	5	5	3	1	1
Aide-soignant classe normale	21H	1	1	0	0	1
Aide-soignant classe normale	15H	1	1	0	1	0
Assistant socio-éducatifs éducateurs sp	35H	3	3	2	0	1
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1	1	1	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	35H	3	3	3	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	28H	1	1	1	0	0
Agent social principal de 1ère classe	35H	2	2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	27H	2	2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	20H	2	2	1	0	1
Agent social principal de 2ème classe	35H	9	9	7	0	2
Agent social principal de 2ème classe	27H	11	11	8	0	3
Agent social principal de 2ème classe	20H	8	8	6	0	2
Agent social principal de 2ème classe	17,5H	2	2	1	0	1
Agent social	35H	37	37	23	4	10
Agent social	28H	10 +2	12	7	4	1
Agent social	27H	17	17	15	0	2
Agent social	20H	45	45	29	9	7
Agent social	17,5H	1	1	0	0	1
Agent social	15H	2	2	0	1	1
TOTAL		228	230	158	27	45
TOTAL GENERAL		275	282	193	32	57

Le COMITE SYNDICAL**Vu l'exposé de Monsieur le Président,****Après en avoir délibéré,**

ACCEPTE la création et la suppression des postes ci-dessus sur la liste des emplois du Comité des âges comme proposés ci-dessus.

DIT que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans le cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du comité des âges, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :

2024022

3/3